



Fonds régions et ruralité

Volet 2

Rapport annuel d'activités
1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Déposé au conseil du 15 juin 2022 pour adoption

Mise en contexte

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) signée avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Elle doit affecter la partie du Fonds qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

Conformément à l'entente, le conseil de la MRC de Drummond est tenu d'adopter, chaque année, des priorités d'intervention.

La MRC souhaite répondre adéquatement à son rôle et à ses responsabilités en s'assurant d'arrimer ses priorités d'intervention avec sa planification stratégique et avec deux politiques de développement associées à son territoire, soit la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ainsi que la politique de soutien aux entreprises. Ces dernières ont été revues et actualisées par le conseil de la MRC en juin 2020.

Par ailleurs, les engagements antérieurs pris par la MRC de Drummond dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) sont maintenus jusqu'à la conclusion des projets ou selon les instructions que nous recevrons à cet effet de la part du Ministère.

Priorité 1 : Planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole

Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

Différents objectifs sont visés par cette priorité.

La MRC travaille à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en vigueur depuis le 25 juillet 2017. L'équipe accompagne notamment les municipalités dans leurs exercices de concordance et de conformité au SADR, qui sont adaptés aux besoins de ces dernières selon les lois, ainsi que dans différents projets d'aménagement du territoire.

La MRC travaille étroitement avec de nombreux partenaires afin de s'assurer que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) suscite l'adhésion la plus large possible. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Son contenu s'appuie sur les caractéristiques et les particularités du territoire de la MRC ainsi que sur les activités qui s'y déroulent. Complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, il peut notamment contribuer au développement de l'agriculture et des activités connexes tout en améliorant la qualité de vie dans les collectivités concernées.

La MRC assure l'application du règlement régional sur le contrôle du déboisement par le biais de son inspecteur régional en foresterie. Il renseigne les citoyens et les accompagne dans leurs demandes.

L'entente pour l'entretien de la Route Verte avec Réseau Plein air Drummond (RPAD) est toujours en cours, et ce, selon l'entente signée en 2018, pour une période de cinq ans.

Se positionner comme leader régional dans le développement durable de la zone agricole

Depuis l'adoption du plan de développement de la zone agricole en octobre 2017, la MRC a la chance de compter dans ses rangs une conseillère en développement agricole dont le principal mandat est d'en assurer la mise en œuvre. La MRC a créé un comité afin d'assurer la mise en œuvre du plan et participé à la mise en place de l'Arterre au Centre-du-Québec. Une première version d'un dépliant répertoriant les producteurs qui effectuent de la mise en marché en circuit court a été réalisée en 2018. Ce document est mis à jour chaque année. D'autres projets ont notamment été réalisés, par exemple, des activités à la ferme et des ateliers pour les camps de jour, la mise en place d'un comité en agroenvironnement, le piquetage de certaines bandes riveraines lors de travaux d'entretien de cours d'eau, la conceptualisation d'un circuit agrotouristique, une campagne régionale de promotion des produits centricois, un projet de jardinage collectif, etc.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Mise en œuvre SADR (ressource)	71 806 \$	35 000 \$
	Mise en œuvre PDZA (action)	51 500 \$	21 040 \$
	Mise en œuvre PDZA (ressource)	59 491 \$	40 000 \$
Total			96 040 \$

Priorité 2 : Développement du parc régional de la Forêt Drummond

La MRC de Drummond a fait l'acquisition, en juillet 2018 et au coût de 5,4 M\$, d'une superficie de près de 20 km² de terres appartenant auparavant à Hydro-Québec dans le but de créer un parc régional. En avril 2020, la MRC crée le parc régional de la Forêt Drummond conformément aux règles édictées par le MAMH. En février 2021, le conseil de la MRC adopte le plan directeur 2020-2030 du parc régional. Ce plan directeur vise notamment l'amélioration de l'offre d'activités de plein air, une reprise de façon durable de l'aménagement forestier et la préservation des milieux naturels distinctifs du territoire.

En septembre 2020, le conseil de la MRC manifeste une fois de plus son intérêt à mettre en valeur le parc régional de la Forêt Drummond en indiquant au gouvernement du Québec son intention de prioriser le développement du parc dans le cadre du volet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR). À lui seul, ce volet « Signature » permettra à la MRC d'obtenir près de 2 M\$ à investir dans le développement du parc régional.

Le parc régional de la Forêt Drummond, traversé en son centre par la magnifique rivière Saint-François, propose des sentiers pour la randonnée et le vélo de part et d'autre de la rivière. Que ce soit sur la boucle des Érables argentés sur la rive EST et/ou sur le segment la Route verte n° 4 sur la rive OUEST, ces deux secteurs offrent de superbes paysages forestiers auxquels s'ajoutent de fréquents points de vue sur la rivière.

Des stationnements sont accessibles sur les deux rives afin de permettre aux visiteurs d'accéder rapidement au cœur du parc régional et de pratiquer de façon autonome leurs activités. Au fil de son évolution, le parc régional développera ses infrastructures d'accueil et proposera de nouveaux services.

La mission du parc régional : *Protéger le territoire du parc régional pour les générations futures et contribuer au bien-être des citoyens de la MRC en facilitant l'accès à la nature en toutes saisons et en favorisant la pratique d'activités de plein air.*

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Acquisition & gestion Forêt Drummond	142 000 \$	142 000 \$
		Total	142 000 \$

Priorité 3 : Service d'évaluation foncière

Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités

L'équipe de la MRC a poursuivi son optimisation des services offerts aux municipalités, afin de mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins, plus particulièrement pour les services suivants : service d'évaluation foncière; service des communications; effectifs en ressources humaines. Des améliorations locatives ont été apportées aux bureaux de la MRC afin de maximiser les services offerts.

La MRC de Drummond a la responsabilité de l'évaluation foncière des propriétés de l'ensemble des municipalités de son territoire, à l'exception de la Ville de Drummondville. Cette évaluation est essentielle puisqu'elle permet aux municipalités locales et à la commission scolaire de calculer les taxes foncières qui devront être perçues auprès de chaque propriétaire.

La somme de toutes les fiches des propriétés d'une même municipalité est appelée un rôle d'évaluation. Celui-ci est renouvelé tous les trois ans.

Bénéficiaire	Projet		Contribution FRR
MRC de Drummond	Service d'évaluation foncière	Aucun montant attribué à cette priorité en 2021	0 \$
Total			0 \$

Priorité 4 : Gestion des cours d'eau

Assumer les responsabilités dans la gestion des cours d'eau

La Loi sur les compétences municipales (LCM), entrée en vigueur en janvier 2006, attribue désormais aux municipalités régionales de comté (MRC) la compétence exclusive en matière de cours d'eau, tel que défini dans les articles 103 à 110 de la LCM. Cette compétence s'applique sur les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine.

La MRC a le devoir légal de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes. Elle supportera les municipalités dans l'application de la réglementation de la MRC et dans les tâches relatives aux cours d'eau.

Bénéficiaire	Projet		Contribution FRR
MRC de Drummond	Gestion des cours d'eau	Aucun montant attribué à cette priorité en 2021	0 \$
Total			0 \$

Priorité 5 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services

La MRC offre les services d'un professionnel en urbanisme pour accompagner les municipalités locales dans divers dossiers. Il en est de même pour l'agent rural qui aide les municipalités à présenter de nouveaux projets et de l'agent culturel qui valorise et soutien l'art et la culture d'ici sur le territoire de la MRC de Drummond.

Un nouveau service d'archives a été créé en 2021 à la MRC de Drummond pour assurer la protection et la conservation de documents. Ce service sera étendu aux municipalités locales le désirant, dans les années subséquentes.

Concernant le schéma de couverture incendie, sa révision s'est poursuivie au courant de l'année. Cette dernière devrait être complète au cours de l'année 2023 et attestée par le ministère de la Sécurité publique ultérieurement. De plus, il y a eu une démarche pour la création et l'implantation d'un comité de sécurité civil en 2021.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Agent culturel	79 076 \$	20 000 \$
	Agent rural	56 650 \$	28 000 \$
	Archiviste (ressource et accessoires)	75 712 \$	70 000 \$
	Schéma incendie (ressource)	76 395 \$	20 000 \$
	Urbanisme	Aucun montant attribué à cette priorité en 2021	0 \$
Total			138 000 \$

Priorité 6 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie au développement des communautés

Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (Fonds de la ruralité, FASO, MADA, Fonds culturel, etc.)

La MRC de Drummond, par le biais du fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO), peut soutenir des organismes du milieu ayant des projets favorisant la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Le comité d'analyse et de financement est responsable de la gestion de ce fonds et du respect de la politique associée.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Fondation Ste-Croix / Heriot (FASO)	Revitalisation du Centre d'Hébergement Frederick-George-Heriot	7 124 \$
Maison Normand-Léveillé (FASO)	Enfin chez-moi	4 670 \$
Atelier culinaire meilleur après (FASO)	Éducation et sensibilisation sur l'autonomie alimentaire	8 000 \$
Fondation de la Tablée populaire (FASO)	P'tites boîtes à lunch	8 000 \$
	Total	27 794 \$

Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement

La MRC offre un accompagnement ponctuel aux municipalités et organismes afin de les appuyer dans la réalisation de projets structurants pour leur milieu. Par le biais du Fonds de la ruralité, plusieurs projets se voient accorder une aide financière pour leur réalisation. Un accompagnement des promoteurs fait également partie de l'offre de service de la MRC.

Voici la liste des projets acceptés durant l'année 2021 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	Aménagement d'un parc, nouveau développement	51 635 \$	25 000 \$
Centre récréatif Saint-Guillaume	Agrandissement espace communautaire	55 302 \$	25 000 \$
Municipalité de Saint-Bonaventure	Amélioration du terrain de balle	52 622 \$	25 000 \$
Municipalité de Durham-Sud	Acquisition d'un enseigne numérique	16 136 \$	8 068 \$
Municipalité de l'Avenir	Patinoire multifonction	55 119 \$	25 000 \$
Municipalité de l'Avenir	Marché de l'Avenir	24 105 \$	12 052 \$
Société de généalogie de Drummondville	Acquisition d'équipements	4 825 \$	2 412 \$
Municipalité de Saint-Bonaventure	Panneau d'affichage électronique	42 467 \$	21 233 \$
Commission en développement socio-économique de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village	Acquisition d'équipements en loisir	14 178 \$	7 089 \$
Municipalité de Wickham	Abris solaires au Parc des Générations	31 356 \$	15 678 \$
Municipalité de Saint-Lucien	Les sentiers de Saint-Lucien	221 500 \$	25 000 \$
Municipalité de Saint-Lucien	La roulotte des loisirs de Saint-Lucien	30 000 \$	15 000 \$
Municipalité de Saint-Germain	Projet Skatepark	95 000 \$	25 000 \$
Municipalité de Saint-Majorique	Participation au projet Parc à parc	5 250 \$	2 625 \$
Club de l'Âge d'or de Saint-Guillaume	Aménagement d'une cuisine communautaire	34 955 \$	17 478 \$
Maison des jeunes de Saint-Germain	Relocalisation de la Maison des jeunes St-Germain	400 000 \$	25 000 \$
Total			276 635 \$

Priorité 7 : Soutien à l'entrepreneuriat

Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC de Drummond a délégué, par le biais de l'entente précitée, la responsabilité du développement économique sur le territoire à la *Société de développement économique de Drummondville (SDED)*. Cet organisme, reconnu dans le milieu depuis plus de 30 ans, était déjà maître d'œuvre dans ce domaine. La SDED offre donc un soutien aux 18 municipalités du territoire souhaitant avoir recours à ses services pour le développement économique et social de leur milieu. L'organisme est également mandaté pour gérer les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Drummond, tels que le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de Solidarité (FLS), ainsi que le programme Accès entreprise Québec.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
SDED	Animation et développement commercial	165 000 \$	31 870 \$
SDED	Accompagnement marketing numérique	65 000 \$	12 555 \$
SDED	Séances d'informations 2021	2 000 \$	386 \$
SDED	Suivi des entreprises de l'incubateur	25 000 \$	4 828 \$
SDED	Recrutement de main-d'œuvre	960 000 \$	185 423 \$
SDED	Cellule de mentorat	40 000 \$	7 726 \$
SDED	Rencontre d'entrepreneurs	67 500 \$	13 038 \$
SDED	Symbiose industrielle	70 000 \$	13 520 \$
SDED	Présentation à des partenaires	400 \$	78 \$
SDED	Gestion des fonds FLI et FLS	12 500 \$	2 415 \$
SDED	Gestion du PAUPME	150 000 \$	28 973 \$
SDED	Gestion mesure STA	12 500 \$	2 415 \$
SDED	Gestion des fonds mentorat	5 000 \$	966 \$
SDED	Analyse des demandes d'investissement	10 000 \$	1 931 \$
SDED	Élaboration de plan d'affaires	50 000 \$	9 656 \$
SDED	Campagne « Ça va bien acheter »		15 000 \$
Total			330 780 \$

Priorité 8 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine culturel

La vitalité culturelle s'exprime comme jamais auparavant dans la MRC de Drummond. En décembre 2019, le conseil de la MRC a adopté un nouveau plan triennal couvrant la période de 2020 à 2022. Nul doute que la politique culturelle révisée saura consolider cet élan, au bénéfice de nos créateurs, de nos diffuseurs et de toute la population.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Mouvements Essarts	Fonctionnement et gestion	3 000 \$
Fondation Grantham pour l'art et l'environnement	Fonctionnement et gestion	4 000 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Fonctionnement et gestion	6 000 \$
Coop de solidarité artistique	Fonctionnement et gestion	18 000 \$
Musée National de la Photographie	Fonctionnement et gestion	29 000 \$
Société d'histoire Drummond	Fonctionnement et gestion	35 000 \$
	Total	95 000 \$

Priorité 9 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine environnemental

La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et les images des gigantesques amas de plastique qui polluent nos océans révèlent l'urgence de revoir collectivement notre rapport à l'environnement et nos habitudes de consommation.

L'un des aspects sur lesquels nous avons tous un rôle à jouer au quotidien est la gestion responsable de nos matières résiduelles. Au cours des dernières années, grâce à l'engagement soutenu des municipalités et de divers partenaires, des avancées significatives ont été réalisées dans les services offerts aux citoyens pour mieux gérer leurs résidus.

Actuellement en révision, le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC permet et permettra, par son plan d'action, de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Parmi les actions, la symbiose industrielle offre l'opportunité aux industries, commerces et institutions d'assurer une gestion responsable des matières résiduelles qu'ils génèrent.

Le projet de Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels a été adopté au conseil du 15 septembre 2021 et déposé au MELCC pour approbation en octobre 2021. Réalisé par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec dans le cadre d'une démarche collaborative entre quatre MRC de la région, il s'agit d'un document de planification visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydrique à l'aménagement durable du territoire. L'adaptation aux impacts des changements climatiques constitue d'ailleurs une préoccupation particulière dans ce projet.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
SDED	Projet de symbiose industrielle	50 000 \$

Priorité 10 : Le développement local et régional : établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles

De concert avec la Table des MRC du Centre-du-Québec, convenir d'une stratégie de développement régional avec les cinq MRC du Centre-du-Québec.

À la suite de l'adoption en 2015-2016, d'une stratégie transitoire basée sur l'analyse du rôle et des actions de l'ensemble des partenaires autrefois soutenues par la Conférence régionale des élus Centre-du-Québec (CRÉCQ), la Table des MRC et les cinq MRC du Centre-du-Québec, fortes de l'appui des élus de la région, ont procédé en 2017, à une planification stratégique afin de convenir d'une vision renouvelée de la région Centre-du-Québec. En parallèle, ils ont procédé à l'adoption des six priorités régionales du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), en collaboration avec la direction régionale du MAMH. La MRC de Drummond a été nommée porteur du projet sur la notoriété de la région qui constitue la priorité 6, soit de développer la notoriété de la région Centre-du-Québec.

Une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Centre-du-Québec a été signée durant l'été 2018 entre les cinq MRC, le MAPAQ, le MAMH et l'UPA Centre-du-Québec. Cette entente a pour but de mettre en commun l'expertise et les ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Centraide (CRDS)	Développement social 2020-2021	8 368 \$
Centraide (CRDS)	Développement social 2021-2022	8 368 \$
ARDECQ	Espace régional	15 706 \$
MRC de Drummond	Gouvernance régionale (Table des MRC)	5 000 \$
MRC Nicolet	Entente bioalimentaire	6 079 \$
MRC Nicolet	Concertation régionale	18 948 \$
Total		62 469 \$

Répartition du Fonds régions et ruralité du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

À la suite de la lecture des priorités d'intervention de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ainsi que des réalisations en découlant, voici donc le portrait global de la répartition de l'enveloppe du FRR :

Bilan financier

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Revenus	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	984 240 \$
Revenus non versés à recevoir (35 %, 3 ^e versement)	529 976 \$
Total des revenus	1 514 216 \$
Dépenses	
Sommes versées	1 316 109 \$
Sommes engagées, mais non versées	198 107 \$
Total des dépenses	1 514 216 \$